

**SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2017**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le dix juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Civray-de-Touraine se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 6 juillet 2017

Nombre de conseillers en exercice : 16

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : Alain BERNARD, Jany BOUVARD, Muriel CHARBONNIER, René GALEA, Fanny HERMANGE, Michel JEZY, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Brigitte PIOT, Charles POULAIN.

Absents excusés : Gérard BEGUIER qui a donné pouvoir à Charles POULAIN, Serge BLAISON qui a donné pouvoir à Alain BERNARD, Chantal ROBERT qui a donné pouvoir à Jany BOUVARD, Monica VISINONI qui a donné pouvoir à Valérie JOLIVEL, Pascale CHERBONNIER et Sophie DUBOIS

Madame Fanny HERMANGE et Monsieur Michel JEZY ont été nommés secrétaires.

Monsieur Alain BERNARD fait part des difficultés liées :

- à l'absence d'une secrétaire de mairie,
- aux besoins de formation afin que les agents administratifs soient polyvalents

**1 Compte-rendu du Conseil municipal du 12 juin 2017 :**

Pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**2 Compte-rendu des commissions Bâtiments du 15 juin et du 06 juillet 2017 :**

Jany BOUVARD annonce des contretemps avec 2 entreprises (Teillard TTP et Vacher).

Compte rendu de la commission Bâtiments du 15 juin 2017

**Point sur les travaux en cours de la mairie**

a) Un devis a été demandé pour une console en chêne massif ton clair pour la Marianne qui sera installée dans la future salle des mariages et du conseil municipal située au rez-de-chaussée montant 426.00€ TTC

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur BOUVARD à signer le devis pour un montant de 426.00€ TTC

b) La question de conserver le parquet de l'ancienne salle de conseil, au premier étage, ou de poser des dalles de moquette, s'est posée. La moquette éviterait le bruit de piétinement entendu au rez-de-chaussée.

Le conseil municipal, à la majorité par 10 voix pour et 4 contre (Alain BERNARD, Valérie JOLIVEL, Claire OLLIVIER, Charles POULAIN), autorise Jany BOUVARD à signer le devis pour la pose de la moquette par l'entreprise Sellier Diffusion pour un montant de 900€ TTC.

c) Concernant la suppression du poteau béton afin d'agrandir la porte d'entrée de la nouvelle salle du conseil, le devis de l'entreprise BRIAULT s'élève à 2 691.60 € TTC.

**Point sur les travaux de l'école - cantine**

d) Concernant la reprise du mur de l'école pour la suppression du portail et l'ouverture du portillon en ligne droite pour la garderie, ainsi que l'aménagement du trottoir extérieur rue d'Amboise, le devis de l'entreprise BRIAULT s'élève à 5 254.52€ TTC.

e) L'isolation de l'entrée par l'extérieur (bardeau écaillé), implique une réfection et un coût de 1 152.00€ TTC. Ces travaux seront effectués par l'entreprise BRIAULT.

f) La pose d'une cuve de stockage du papier à l'école est à l'étude. L'aide de la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher serait de 50 % sur le génie civil et 100 % sur le prix de la cuve.

g) L'achat d'un lave-vaisselle pour le restaurant scolaire est toujours à l'étude. Celui qui est en place date de 2008. Un devis a été demandé à l'entreprise EIMCO. Il est de 11 888,40€ TTC (montant total avec adoucisseur), L'installation se ferait vers le 15 septembre prochain. L'ancien lave-vaisselle sera déplacé dans la cuisine de la salle Jacques VILLERET.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Jany BOUVARD à signer ces devis.

#### **Point sur les travaux de la sacristie**

Les travaux de la sacristie vont être réalisés afin de conserver la subvention DETR (Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux). Pour la réfection de la toiture, après accord des ABF (Architectes des Bâtiments de France), 3 entreprises ont été consultées. La commission propose l'entreprise GAUDARD pour un montant de 12 663.00€ TTC, y compris isolation par laine de roche soufflée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, retient la proposition de la commission et autorise Jany BOUVARD à signer le devis GAUDARD pour un montant de 12 663.00€ TTC.

#### **Point sur les travaux au Chai**

a) La porte du chai côté quai de chargement va être changée et agrandie.

Jany BOUVARD présente les devis des entreprises GOULAY et FERRAND, pour des montants respectifs de 4 428.00 € TTC (maçonnerie) et 2 045,28 € TTC (porte).

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Jany BOUVARD à signer les devis GOULAY pour un montant de 4 428€ TTC et FERRAND pour un montant de 2 045.28 € TTC.

b) Un devis a été sollicité pour la mise en conformité pour le local artisanal auprès de l'entreprise DALENÇON.

Jany BOUVARD précise qu'un état des lieux a été réalisé à l'ancien bureau de Poste. La remise des clés s'est faite le 07 juillet. Une indemnité de résiliation anticipée de loyer est prévue pour un montant de 1 500€.

Compte rendu de la commission Bâtiments du 06 juillet 2017

#### **1-Point sur les travaux en cours mairie**

a) Jany BOUVARD explique que Monsieur SELLIER a invité la société TEXDECOR dans la nouvelle salle de conseil/mariage pour envisager des solutions acoustiques. Le temps de réverbération doit être compris entre 0.4 et 0.8 secondes; le taux actuel sans le nouveau plafond est de 0.99. Il est donc préconisé 11 panneaux acoustiques qui descendraient le taux à 0.68/s. Monsieur SELLIER a présenté à la commission son idée d'aménagement et de décoration. Il y aurait des panneaux de couleurs, d'autres avec des photos ; un plan de Civray-de-Touraine positionnable sur un support magnétique qui pourrait nous servir d'écran pour le vidéo projecteur; et le nom de notre commune écrit en lettres végétales (lichen de rennes). Un projet sur plaquette est à la disposition du conseil municipal.

Dans l'ensemble, le projet séduit le conseil municipal. Le devis s'élève à 7 200.00€ TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise SELLIER DIFFUSION pour 7 200.00 € TTC ainsi que la pose de la moquette.

b) Jany BOUVARD explique que :

L'installation d'un chauffe-eau de 15 litres est nécessaire. Le devis de la Sarl LEFRERE a été retenu pour 928.45€ TTC.

Concernant l'éclairage de la Marianne, le devis de l'entreprise Rémy LEBERT a été retenu pour 1 130.40 € TTC

Pour la protection des bas de mur (acrovyns) dans les couloirs de l'école non réalisée et l'annulation du devis des clés des nouvelles portes suite travaux, la menuiserie C. BOUVARD

présente une moins-value de - 4 240.00€ TTC.

c) Il explique qu'il a fait établir deux devis pour le mobilier de la salle de conseil municipal.

- Sté FIDUCIAL : 10 494.00€ TTC
- Sté Y.OLLIVIER : 11 219.00€ TTC (avec frais de port)

Le conseil municipal décide d'attendre le mois de septembre pour définir le nombre exact de chaises et faire son choix pour le mobilier.

Il faudra penser à prendre des chariots pour transporter les chaises.

d) Il a fait la demande pour un devis à l'entreprise SELLIER DIFFUSION pour poser des films anti-chaueur aux fenêtres des bureaux (rez de chaussée et étage), afin d'atténuer la chaleur mais aussi le soleil qui provoque une gêne sur les écrans d'ordinateurs.

## **2-Points sur les travaux école**

a) Jany BOUVARD annonce le coût pour l'enfouissement du bac à papier. 2 devis reçus:

- Ets TEILLARD : 3 054.00€ TTC
- Ets GOULAY : 1 728.00€ TTC

Le coût de la cuve est pris dans son intégralité par la CCBVC et le génie civil à hauteur de 50%.

Le délai pour avoir la cuve est au plus tôt le 15 septembre 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Jany BOUVARD à signer le devis GOULAY pour 1 728.00 € TTC.

b) Garde de corps cours Nord :

L'entreprise Vacher a commandé les 4 motifs que la commission avait refusés. Monsieur MAES (Architecte) avait validé le projet avant l'avis de la commission et du conseil municipal.

Le conseil municipal refuse le choix de l'architecte Monsieur Maes et souhaite maintenir le choix des 2 motifs par 9 voix pour et 5 contre (Muriel CHARBONNIER, Michel JEZY, Valerie JOLIVEL, Brigitte PIOT, Monica VISINONI qui acceptent les gardes corps fabriqués mais souhaitent une remise commerciale).

c) La dépose de la véranda est remise en question par rapport au stockage du mobilier lors des mariages.

Le conseil municipal, à la majorité -10 voix - souhaite le maintien de la véranda pour s'en servir exclusivement comme local provisoire de rangement lors des mariages.

## **3-Organigramme clés (devis)**

Des devis ont été établis par deux entreprises avec des variantes.

- Entreprise FERRAND
- 8 533.80€ TTC avec la marque Winkhaus AZ (92 cylindres, 5 serrures et 90 clés)
- 9 968.22€ TTC avec la marque Vachette V5 NEO (92 cylindres, 5 serrures et 90 clés)
- 27 196.34€ TTC avec la marque Vachette Radialis (92 cylindres, 5 serrures et 90 clés)
  - Menuiserie C. BOUVARD, avec trois variantes :
- 11 670.00€ TTC avec la marque Kaba pextra (110 cylindres, 5 serrures et 90 clés)
- 11 694.00€ TTC avec la marque WO de chez CES (110 cylindres, 5 serrures et 90 clés)
- 8 754.00€ TTC avec la marque TESA T60 (110 cylindres, 5 serrures et 90 clés)

Un complément d'informations va être demandé en invitant une entreprise pour effectuer un inventaire des bâtiments.

Cependant, afin de ne pas perdre de temps, le conseil municipal, à l'unanimité, donne un accord de principe pour valider le devis définitif afin d'effectuer les travaux avant la rentrée scolaire. Après avoir reçu un nouveau devis avec le nombre de cylindres comparables selon les différentes longueurs, un tableau récapitulatif sera envoyé.

Cette dépense non prévue au BP 2017, pourrait être prise au budget bâtiments opération 242.

Jany BOUVARD précise que les entreprises GAUDARD et FERRAND interviendront fin octobre pour la toiture et les menuiseries de la sacristie.

Il a reçu le devis de l'entreprise DALENÇON pour l'alimentation de la porte du Chai pour un montant de 245.52€ TTC. Les travaux auront lieu début octobre 2017.

#### **4-Travaux divers bâtiments** (devis cantine, local artisanal chai)

- Devis de l'entreprise DALENÇON : 1 529.64€ TTC pour la remise aux normes électriques du local artisanal
- Devis de l'entreprise LEFRERE : 1 236.97€ TTC pour le remplacement de 3 radiateurs rouillés de la cantine

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Jany BOUVARD à signer les devis de l'entreprise DALENÇON pour 1 529.64€ TTC et de l'entreprise LEFRERE pour 1 236.97€ TTC.

#### **5-Local ancien bureau de poste**

Le local fait 41m<sup>2</sup>. La Poste nous propose une indemnité de 500€ de plus que prévu, soit 1 500€ au total pour le protocole de résiliation anticipée du bail au 07 juillet 2017. Le démontage de la « banque » est à notre charge.

#### **6-Budget programme 246 - Accessibilité Ecole-Mairie**

Jany BOUVARD fait un point à ce jour :

		<b>Marché 05/2016</b>	<b>Déjà réglé</b>
Travaux Ecole + Mairie TTC	438 043,00 €	397 510,00 €	273 419,00 €
Honoraires TTC	49 521,00 €	49 521,00 €	38 627,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>487 564,00 €</b>	<b>447 031,00 €</b>	<b>312 046,00 €</b>

Emprunt	300 000,00 €	61,53%
Subventions	137 721,00 €	28,25%
Autofinancement	49 843,00 €	10,22%
<b>TOTAL TTC</b>	<b>487 564,00 €</b>	<b>100,00%</b>

Le conseil municipal valide le projet acoustique et décoration de la salle de conseil municipal et mariages pour 7 200€ TTC. Il faut prévoir une Décision Modificative (DM n°1) budgétaire de 14 000€ pour financer les travaux supplémentaires. Cette somme est à prendre au chapitre des dépenses imprévues d'investissements inscrites au BP 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette décision modificative.

### **3 Compte-rendu de la commission Voirie et Réseaux Divers du 04 juillet 2017**

#### 1 - Aménagement du carrefour Rue Nationale - Rue du Coteau à Vaux

Deux devis présentés Colas et Eiffage. Le montant des devis étant assez proche, la commission a retenu la société Eiffage car son offre est plus étoffée.

#### 2 - Prospective, équipement du Service Technique

- Il existe une réelle difficulté à faire exécuter certains travaux par le service Voirie, comme par exemple l'élagage des arbres sur les voies communales, la Communauté de Communes Bléré-Val de Cher le prévoit à partir du mois de septembre. Il est proposé l'acquisition d'un lamier qui s'adapte sur le bras de l'épareuse ( ≈ 15.000 €). La commission a émis un avis défavorable pour cette acquisition.

- L'utilisation d'enrobé stockable est délicate car difficile à niveler et les surépaisseurs accélèrent sa dégradation et occasionnent des déformations du profil des voies. Il est nécessaire d'avoir une plaque vibrante pour éviter ces problèmes. Cet équipement peut servir aussi à compacter le calcaire lors de réfection de chemin. Une réflexion est engagée pour acquérir ce matériel.

#### 3 - Travaux en cours.

- Rue Nationale : L'extension du pluvial et le trottoir ont été réalisés par l'entreprise Stabisol.
- Deux citernes souples de 30m<sup>3</sup> vont être installées au camping courant juillet. Une de 60m<sup>3</sup> a été commandée pour équiper la parcelle acquise au lieu dît Les Fougères.

• Bassin d'Orage : La décision d'Utilité Publique a été publiée. Un dossier doit être constitué pour demander la cessibilité des parcelles à exproprier (Préfecture). Le maître d'œuvre ISL a demandé un complément de relevé topographique à la société Géoplus avec le bornage d'une parcelle qui sera partiellement expropriée, devis reçu pour 1 440€ TTC. Des sondages complémentaires seront effectués, la société STABISOL sera sollicitée par ISL.

• Les éléments bois pour fermer le terrain communal sont livrés, la pose sera faite semaine 28. Il est nécessaire de louer une mini pelle (le 6 juillet) pour les massifs des supports des barrières et poteaux amovibles.

• La pose du portail et de la clôture du Service Technique a débuté ce jour il faudra prévoir une mise à niveau du revêtement bitume des 2 côtés du seuil (différence > 20cm)

• Les devis d'entretien de la voirie par la CCBVC seront établis prochainement, visite de voirie faite le 27 juin.

• Un défaut dans le fonctionnement d'un candélabre de la chicane-Est situé à Vaux a été identifié, le SIEIL (Syndicat Intercommunal d'Electricité d'Indre et Loire) va demander un devis à la SPIE.

#### 4 - Questions diverses.

• Le feu de la St Jean s'est bien passé, le rangement aussi. Toutefois les bouteilles sont restées sur place et mise au container par le Service Technique.

• Visite de vérification de poteaux incendie par le SDIS

• Rappel des règles à l'entreprise RTC.

• Les arbres fortement inclinés surplombant la RD 81 face au camping, ont été abattus par le S.T.A.N.E (Service Territorial d'Aménagement Nord Est).

• Demande auprès de l'entreprise Eiffage de prévoir une nouvelle tranche de modification des allées du cimetière.

#### **4 Compte-rendu de la commission Urbanisme du 28 juin 2017**

##### **CERTIFICATS D'URBANISME**

<b>N° d'enregistrement</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Zone</b>	<b>Type de CU</b>	<b>Avis</b>
CU 037 079 17 D 0030	63 rue de Chenonceaux	Uc	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0031	27A rue de la Pinetterie	Uc	a	Favorable
CU 037 079 17 D 0032	47 bis rue des Hauts de Vaux	Uc	a	Favorable - limite de bruit et protection rapprochée
CU 037 079 17 D 0033	La Chevrollière	Uc	a	Favorable

##### **DECLARATIONS PREALABLES**

<b>N° d'enregistrement</b>	<b>Adresse du terrain</b>	<b>Zone</b>	<b>Nature des travaux</b>	<b>Avis</b>
037 079 17 D0019	6 rue du Pont	Ub	Création de 4 ouvertures	Dossier incomplet au niveau des dimensions et du descriptif des matériaux et couleurs
037 079 17 D0020	Fontaine Besnard	Uc	portail + clôture	Favorable
037 079 17 D0021	Chemin rural n°58		Armoire de dégroupage Free	Incomplet : pas de plan de situation, de masse pour situer l'armoire - réponse négative des ABF déjà signalée
037 079 17 D0022	13 rue des Caves	Ub	Clôture + portail	Favorable

## PERMIS DE CONSTRUIRE

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Nature des travaux	Avis
037 079 17 D0010	11 rue de la Chouette	Nha	rénovation d'une grange en habitation	Favorable
037 079 17 D0011	rue des Hauts de Vaux	Uc	Maison Individuelle	Défavorable - refusé par les services CCBVC pour non-conformité au PLU
037 079 17 D0012	3 rue de Bléré	Uc	Transformation d'un garage en ERP	Favorable
037 079 17 D0013	185 rue de la Hardionnerie	1AUD	Construction d'un bâtiment de stockage	Favorable
037 079 17 D0014	19 rue Nationale	UA	Permis d'Aménager : Erpa (Espace Récréatif de Plein Air) et parking	Favorable

## DPU

N° d'enregistrement	Adresse du terrain	Zone	Avis
23/2017	63 rue de Chenonceaux	Uc	Droit non requis
24/2017	27A rue de la Pinetterie	Uc	Droit non requis
25/2017	47 bis rue des Hauts de Vaux	Uc	Droit non requis

### **5 Compte-rendu de la commission Scolaire du 03 juillet 2017**

Charles POULAIN donne les explications suivantes :

- Echanges avec Madame Fabienne THUISSARD, future directrice de l'école des Deux Rives qui nous fait part de son souhait de remettre en place le comité des enfants. Nous décidons de rencontrer ce conseil 2 fois dans l'année : fin du 1<sup>er</sup> trimestre et début du 3<sup>ème</sup> trimestre.

Madame THUISSARD souhaiterait revoir l'organisation de la sortie des élèves de maternelle après les N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires). Elle souhaiterait que les parents puissent aller jusqu'à la classe de leur enfant. Nous y réfléchissons mais Claire OLLIVIER rappelle que lorsqu'il y avait ce fonctionnement les ATSEM étaient trop sollicitées par les parents, ce qui les retardait pour ranger les classes. On se rapproche donc des ATSEM afin de voir la meilleure des organisations.

Il est demandé à ce que les agents techniques passent le motoculteur dans les carrés de jardin pour la rentrée des classes. Le jardinage pourrait devenir une activité N.A.P si nous trouvons un intervenant.

Suite aux diverses altercations rencontrées durant cette année scolaire, Madame THUISSARD désirerait mettre en place des conférences et/ou des semaines de la parentalité. Charles POULAIN se renseigne auprès du Centre Socio-Culturel.

Une plaquette pour présenter le R.P.I (Regroupement Pédagogique Intercommunal) aux nouveaux parents va être rédigée par Mesdames THUISSARD et GOEFFROY (nouvelle directrice de l'école de Chenonceaux).

Un espace numérique de travail (E.N.T) va être mis en place afin de limiter l'utilisation du papier.

Elle nous interpelle sur l'attestation d'assurance qui doit être remise par les parents lors de l'inscription à la garderie et/ou restaurant scolaire et/ou N.AP.

- Bilan de l'année scolaire suite au dernier conseil d'école du 22 juin.

-

- Effectif prévu pour la rentrée scolaire :

<b>MATERNELLE</b>	
PETITE SECTION	21
MOYENNE SECTION	17
GRANDE SECTION	27

<b>ELEMENTAIRE</b>	
CP	24
CE1	20
CE2	25
CM1	21
CM2	28

Concernant le temps de restauration scolaire, Monsieur POULAIN rappelle la proposition de faire sortir les enfants avant de débarrasser les tables car c'est le moment le plus bruyant. Cette idée est à revoir car tous les agents ne sont pas unanimes.

Pour la prochaine année scolaire nous retrouverons la plupart des intervenants sur le temps des NAP.

#### **Projets pour la prochaine année scolaire :**

- Nous poursuivons pour l'année 2017-2018, les N.A.P et la semaine de 4 jours ½. Il faut se laisser le temps de réfléchir afin de prendre les bonnes décisions.

- Un appel d'offres va être lancé pour la restauration scolaire.

#### **Révisions des tarifs périscolaires :**

##### **1 - TRANSPORT DU MERCREDI VERS L'ALSH DE BLERE**

Lors de la révision annuelle des tarifs municipaux, le conseil municipal propose que soit maintenu le tarif de 5€ par mercredi par enfant pour le transport des enfants scolarisés à l'école des Deux Rives de Civray-de-Touraine vers le centre A.L.S.H de Bléré

A l'unanimité le conseil municipal conserve le tarif de 5€ pour se rendre à l'ALSH de Bléré le mercredi pour l'année scolaire 2017/2018.

##### **2 - RESTAURATION SCOLAIRE**

Charles POULAIN demande à modifier le règlement du restaurant scolaire afin d'augmenter les jours de carence à: 2 jours.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette modification de 2 journées de carence pour l'année scolaire 2017/2018.

Il est rappelé également que la fréquentation de la cantine doit répondre à un réel besoin et non à un service « à la carte » selon les menus proposés.

Tarifs proposés pour l'année 2017-2018 :

	<b>2016/2017</b>	<b>2017/2018</b>
<b>REPAS ENFANT</b>	3,25 €	3,30 €
<b>3ème ENFANT</b>	2,35 €	2,40 €
<b>ADULTE</b>	5,60 €	5,70 €

Le paiement se fera sur un forfait mensuel avec les tarifs ci-dessus annualisés à savoir:

(base : prix du repas x 142 (nombre de jours d'école) / 10 mois)

<b>FORFAIT MENSUEL</b>	<b>1 ENFANT</b>	<b>3ème ENFANT</b>
<b>FORFAIT 4 JOURS</b>	46.86 €	34.08 €
<b>FORFAIT 3 JOURS</b>	35,15 €	25.56 €
<b>FORFAIT 2 JOURS</b>	23.43 €	17.04 €
<b>FORFAIT 1 JOUR</b>	11,72 €	8,52 €

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces tarifs pour l'année scolaire 2017-2018.

### **3 - GARDERIE :**

Tarifs proposés pour l'année 2017-2018 :

	<b>2016/2017</b>	<b>2017/2018</b>
<b>FORFAIT</b>	31,00 €	32,00 €
<b>1/2 FORFAIT</b>	15,50 €	16,00 €
<b>FORFAIT 3ème ENFANT</b>	22,50 €	23,00 €
<b>1/2 FORFAIT 3ème ENFANT</b>	11,25 €	11,50 €
<b>FORFAIT MENSUEL MERCREDI</b>	10,30 €	10,50 €
<b>EXCEPTIONNEL</b>	4,20 €	4,30 €

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte ces tarifs pour l'année scolaire 2017-2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, conserve le tarif de 7 € pour les retards (récupération de l'enfant après 18h30) ainsi que la gratuité pour les quelques jours du mois de juillet 2018.

Charles POULAIN demande à modifier le règlement de la garderie en indiquant l'accès par le portillon.

Il annonce que le transport scolaire, géré désormais par le Conseil Régional, est passé de 150 € à 25€ par élève. En primaire, ce sont les communes qui paient ces frais de gestion de 25 €, pour les collèges et lycées ce sont les familles.

La commission propose de créer avec le conseil des parents d'élèves, un conseil de discipline. Celui-ci concernerait les enfants de l'école élémentaire. Il faudra y limiter les faits et prévoir les sanctions (travaux d'intérêt général, exclusion, etc.)

### **6 Délibérations municipales :**

#### **1 - Rétrocession d'une concession**

A la demande de la famille, la concession n°601 au cimetière (emplacement n°02) acquise par Madame CHELIN née THORAVAL Françoise, va être rétrocédée.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité, pour la rétrocession de la concession n° 601.

#### **2 - Régie « fêtes communales et manifestations culturelles »**

Suite à la demande de la Trésorerie générale d'Amboise, l'encaisse de la régie « fêtes communales et manifestations culturelles » est trop importante (10 000 €).

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de diminuer l'encaisse de cette régie et de la fixer à 3 000€.

#### **3 - Convention rectorat et la mission numérique**

Charles POULAIN propose de signer la convention avec le rectorat pour la mission numérique puisque nous allons acquérir le matériel numérique suite à l'octroi de la subvention.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la signature de cette convention qui encadre la mission numérique (jointe à la délibération).

#### **4 - Convention de partenariat avec la fondation CNP assurances.**

Claire OLLIVIER explique qu'il est nécessaire de signer une convention avec CNP Assurances pour bénéficier de la subvention reçue pour l'installation du défibrillateur.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte la signature de cette convention qui encadre notre partenariat avec la fondation CNP Assurances (jointe à la délibération).

### **Questions diverses :**

- Jour de Cher : l'approvisionnement en eau se fera par citerne sur remorque ;
- L'association de Danse Country du CSC de Bléré, demande à bénéficier d'un tarif préférentiel, pour l'utilisation de la salle Jacques Villeret le montant de 600 €/an, est proposé.
- Charles POULAIN rappelle la cérémonie André DELAUNAY le 26 août 2017 à 15h00



Rappel des délibérations prises :

10/07/2017	065	Point sur les travaux de l'école
	066	Point sur les travaux de la cantine
	067	Point sur les travaux de la sacristie
	068	Point sur les travaux au chai
	069	Points sur les travaux en cours de la Mairie
	070	Point sur les travaux de la cour Nord de l'école
	071	Organigramme des clés
	072	DM n°1
	073	Tarif Mercredi vers ALSH 2017/2018
	074	Tarifs Restauration Scolaire 2017/2018
	075	Tarifs Garderie 2017/2018
	076	Rétrocession de la concession n° 601
	077	Régie « fêtes communales et manifestations culturelles
	078	Convention avec le rectorat pour la mission numérique
	079	Partenariat avec la fondation CNP Assurance

Fin de séance 23h30